

AVANTAGES PERMIS PAVILLONS

Règlement intérieur

- Les inscriptions sont nominatives et ne sont en aucun cas transmissibles.
 - Seuls les candidats inscrits sont admis en cours de code et de conduite.
 - Passé 7 jours suivants votre inscription, aucun remboursement sera possible. Les frais de dossier, forfait de code, accompagnement à l'examen pratique ne sont remboursables dès ce délai passé.
 - Nous vous informons que l'établissement est placé sous surveillance vidéo.
 - Votre formation théorique peut être commencée ce jour pendant les heures de code dont le détail vous a été remis.
 - L'entrée dans la salle de code doit se faire 5 minutes minimum avant le début de la séance. Aucun retard ne sera toléré après le début de la séance.
 - L'établissement suit votre évolution grâce aux logiciels de nos fournisseurs que ce soit en distanciel ou en présentiel.
 - Votre formation pratique ne peut commencer que lorsque votre dossier sera complet et revenu des services administratifs compétents avec votre numéro de permis attribué.
 - A tous vos cours et aux examens vous devrez vous munir de votre pièce d'identité et de votre livret d'apprentissage correctement complété. Dans le cas contraire, l'heure ne pourra être effectuée et vous sera facturée.
 - En cas d'annulation d'un examen par les services de la Préfecture, l'auto-école l'**AVANTAGES PERMIS PAVILLONS** ne pourra en aucun cas être rendu responsable. Il ne pourra être demandé aucune compensation ni indemnisation.
 - Afin de respecter le travail de chacun, tout comportement bruyant ; générateur de chahut ou susceptible de perturber le bon déroulement des cours est interdit (téléphone, Musique, Jeux, nourriture, boissons, chewing-gum, etc....).
 - Tout compte devra être soldé au minimum 8 jours avant la date de votre examen.
 - Toute dégradation de matériel entraînera, pour le responsable des faits, une facturation égale aux des dégâts causés à l'établissement.
 - Tout comportement menaçant ou agressif envers l'établissement et son personnel pourra entraîner la résiliation sur le champ du contrat de formation et le renvoi de l'élève sans aucun remboursement possible.
 - Il est impératif qu'un délai de 10 jours soit respecté afin de prévenir de tout désistement de votre part en vue d'un examen pratique ou théorique sauf motif légitime dûment justifié.
 - Un délai de **SIX MOIS minimum** est donné à chacun d'entre vous (la secrétaire n'y étant pour rien). Non par choix mais par obligation car une liste d'attente est tenue pour respecter l'ordre de repassage pour chacun d'entre vous.
- Pour toutes réclamations, merci de se renseigner auprès de la préfecture.

NOM et Prénom de l'élève :

« Mention manuscrite » lu et approuvé »

date et signature

L'équipe de l'AVANTAGES PERMIS PAVILLONS est heureuse de vous accueillir parmi ses élèves et vous souhaite une excellente formation.

AVANTAGES PERMIS PAVILLONS

Règlement intérieur

- Les inscriptions sont nominatives et ne sont en aucun cas transmissibles.
- Seuls les candidats inscrits sont admis en cours de code et de conduite.
- Passé 7 jours suivants votre inscription, aucun remboursement sera possible. Les frais de dossier, forfait de code, accompagnement à l'examen pratique ne sont remboursables dès ce délai passé.
- Nous vous informons que l'établissement est placé sous surveillance vidéo.
- Votre formation théorique peut être commencée ce jour pendant les heures de code dont le détail vous a été remis.
- L'entrée dans la salle de code doit se faire 5 minutes minimum avant le début de la séance. Aucun retard ne sera toléré après le début de la séance.
- L'établissement suit votre évolution grâce aux logiciels de nos fournisseurs que ce soit en distanciel ou en présentiel.
- Votre formation pratique ne peut commencer que lorsque votre dossier sera complet et revenu des services administratifs compétents avec votre numéro de permis attribué.
- A tous vos cours et aux examens vous devrez vous munir de votre pièce d'identité et de votre livret d'apprentissage correctement complété. Dans le cas contraire, l'heure ne pourra être effectuée et vous sera facturée.
- En cas d'annulation d'un examen par les services de la Préfecture, l'auto-école l'**AVANTAGES PERMIS PAVILLONS** ne pourra en aucun cas être rendu responsable. Il ne pourra être demandé aucune compensation ni indemnisation.
- Afin de respecter le travail de chacun, tout comportement bruyant ; générateur de chahut ou susceptible de perturber le bon déroulement des cours est interdit (téléphone, Musique, Jeux, nourriture, boissons, chewing-gum, etc...).
- Tout compte devra être soldé au minimum 8 jours avant la date de votre examen.
- Toute dégradation de matériel entraînera, pour le responsable des faits, une facturation égale aux des dégâts causés à l'établissement.
- Tout comportement menaçant ou agressif envers l'établissement et son personnel pourra entraîner la résiliation sur le champ du contrat de formation et le renvoi de l'élève sans aucun remboursement possible.
- Il est impératif qu'un délai de 10 jours soit respecté afin de prévenir de tout désistement de votre part en vue d'un examen pratique ou théorique sauf motif légitime dûment justifié.
- Un délai de **SIX MOIS minimum** est donné à chacun d'entre vous (la secrétaire n'y étant pour rien). Non par choix mais par obligation car une liste d'attente est tenue pour respecter l'ordre de repassage pour chacun d'entre vous.

Pour toutes réclamations, merci de se renseigner auprès de la préfecture.

NOM et Prénom de l'élève :

« Mention manuscrite » lu et approuvé »

date et signature

L'équipe de l'AVANTAGES PERMIS PAVILLONS est heureuse de vous accueillir parmi ses élèves et vous souhaite une excellente formation.

Mise à disposition du règlement intérieur auprès des élèves :

Le règlement intérieur est affiché dans les locaux de l'auto-école, un exemplaire est remis aux élèves à la signature du contrat.

Il est lisible et téléchargeable sur le site :

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/seine-saint-denis/les-pavillons-sous-bois/avantages-permis-les-pavillons-sous-bois>

Rubrique : « documents utiles ».